

LA LOI LACOMBE

La loi Lacombe n'a pas trouvé grâce devant le Sénat provincial, et les vieux endormis ont jugé à propos de ne pas accepter cette mesure protectrice des intérêts du pauvre monde, et les cavernes de voleurs seront ouvertes comme par le passé et continueront à enrichir les rastaquouères sans cœur et sans honneur qui spéculent sur la misère des ouvriers et la sottise de leurs femmes pour rouler insolemment leurs personnes dans des voitures qu'ils ont violemment arrachées au moyen de saisies et par ministère d'huissier, en semant derrière eux la ruine, la désolation et le désespoir.

Que leur importent ces détails, pourvu qu'ils aient tout ce qu'ils désirent ?

Pendant que le gague-petit sue et peine pour arracher sa misérable existence et celle des siens en travaillant de longues heures, ces gens-là se pavent dans des équipages princiers, avec la quais par devant et par derrière, se construisent des palais qu'ils meublent somptueusement, et, de plus, éclaboussent au passage les malheureux qui leur ont fourni les éléments de leur fortune mal acquise.

Voilà les gens que le Conseil Législatif protège dans leur industrie, au lieu de chercher à donner à l'ouvrier le moyen de soulager sa misère et d'améliorer sa condition.

Nous en sommes, nous, de ce peuple, du vrai peuple, du bon peuple. Car le fait d'écrire dans un journal et d'appartenir à une profession libérale, comme on appelle le journalisme, ne veut pas dire que tous ceux qui se livrent à cette besogne ingrate sout des aristocrates ou se vautrent sur des monceaux d'or.

Combien d'entre nous sont obligés, pour gagner leur vie, de se livrer aux travaux les plus disparates !

Il y en a, et on pourrait citer plusieurs exemples, qui ne se contentent pas de se vider la cervelle toutes les vingt-quatre heures pour essayer de plaire à leurs lecteurs, mais se mettent résolument au travail de la casse, composent l'article qu'ils viennent d'écrire, serrent leurs formes

pour l'impression et plient leur gazette avant de l'adresser aux abonnés.

Vous croyez que c'est de l'exagération ? Si vous avez quelques heures à perdre, écrivez une carte postale, nous prendrons rendez-vous et nous vous convaincrons.

M. Tardivel n'a jamais procédé autrement, et cependant personne n'osera dire qu'il n'est pas un excellent journaliste. Mais il est en même temps un excellent ouvrier.

Or, nous soumettons que dans tous les métiers des cas analogues se présentent, et nous dirons de plus que c'est surtout parmi ces ouvriers-artistes que vous trouvez la plus grande somme de pauvreté relative, parce que la plupart sont imprévoyants.

Il est inutile de parler ici de la classe ouvrière ordinaire. Nous avons donné notre opinion sans équivoque dans notre dernier numéro.

Ce que nous tenons à faire ressorti r surtout c'est que notre Chambre Haute, composée en entier de gens qui ont eux-mêmes édifié leur fortune, et qui sont tous descendants d'habitants ou d'artisans, n'ont pas le droit légitime de protéger les vautours au préjudice des honnêtes travailleurs.

Nous entendions l'autre jour, dans la salle du Conseil, l'un des vieux bonzes faire un discours à perte d'haleine sur les beautés de la Constitution et sur les priviléges qu'elle confère à notre nationalité canadienne.

Mais ces gens-là ne voient donc pas ce qui se passe autour d'eux ?

Ils ne savent donc pas que c'est en refusant de sanctionner une loi aussi sage, aussi juste et aussi équitable que celle qui a été présentée par le Dr Lacombe qu'ils détruisent le peu de prestige qui nous reste encore ?

Quant à nous, notre opinion est vite formulée. Ces messieurs du Conseil Législatif parlent à la cantonnade pour avoir l'air de gagner le salaire et ne s'occupent que des gros bonnets, sachant bien que la voix des humbles et des prolétaires viendra mourir sur les plus bas degrés du trône, où ils siégeront jusqu'au moment où le sentiment populaire sera assez puissant pour demander leur déchéance immédiate et sans phrases.